

-
- Q. Quelle était cette ferme ?
R. Celle qui se trouve à l'est de la ferme Leduc.
Q. Quand a-t-elle été vendue.
R. Je ne saurais dire.
Q. Combien M. Hudon demanda-t-il du pied carré pour sa terre ?
R. Je ne sais pas. Il m'a dit que ses plans n'étaient pas encore pris
Q. Savez-vous combien M. Rodden a vendu ses lots, dans le voisinage ?
R. Je sais que M. Rodden vend des lots près de l'église des Tanneries à raison de trente centimètres le pied. Je ne connais pas les lots avoisinant la ferme Leduc qui sont à vendre.
Q. Ces lots sont-ils ceux que M. Rodden vend actuellement dans le village des Tanneries ?
R. Je ne le sais pas.
Q. Savez-vous combien M. Pominville demande pour sa ferme qui avoisine la ferme Leduc ?
R. Je ne le sais pas.
Q. Connaissez-vous M. Quesnel ?
R. Oui.
Q. Savez-vous qu'il a offert à M. Pominville, quarante mille piastres pour sa ferme de trente deux acres ?
R. J'ignore ce fait.

PAR M. LORANGER.

- Q. La propriété Coote, dont vous avez parlé, se trouve-t-elle en dehors des limites de la cité ?
R. Un tiers se trouve en dedans des limites de la cité, et les deux autres tiers en dehors. Elle est bien drainée, les rues sont nivelées, les parapets sont faits, et les chars urbains s'y rendent, en passant par la rue St. Denis.
Q. Vous faites une différence entre cette propriété, celle des Tanneries et la ferme Leduc ?
R. Oui. Il s'est bâti une église sur notre propriété depuis que nous l'avons achetée.

GUSTAVE DROLET.

Pris et reconnu devant moi.

L. RUGGLESS CHURCH.

Président.